

Mairie de Chamonix Mont-Blanc
A l'att. de Monsieur le Maire , Mme
Martinez présidente de la SAEML Maison
des artistes.
38, Place de L'Église
74400 Chamonix Mont-Blanc

Nos réf : FXL

Concerne : Situation de la SEM « Maison des Artistes » – Gouvernance et situation financière

Chamonix-Mont-Blanc, le 12 novembre 2025

Madame la Présidente,
Monsieur le Maire,

À plusieurs reprises, nous avons été interpellés par des habitants de Chamonix au sujet de la Maison des Artistes et de la gestion de la société d'économie mixte locale (SAEML) qui en assure l'exploitation. Ces remarques, de plus en plus nombreuses, traduisent un profond malaise et une perte de confiance dans la gouvernance actuelle de cette structure.

Lors du conseil municipal du 31 juillet 2025, la présentation du rapport annuel 2024 avait pour objet de rassurer l'assemblée sur le redressement de la SEM et sur le retour à un équilibre d'exploitation.

Pourtant, les réponses apportées à nos questions étaient restées évasives, et les chiffres communiqués ne permettaient pas de constater ou d'envisager un redressement réel.

Les informations désormais portées à notre connaissance font état d'une situation financière fortement dégradée :

- dettes fournisseurs et sociales,
- arriérés salariaux,
- encours bancaires,
- trésorerie négative,
- absence de plan de relance crédible à court terme.

Ces éléments laissent craindre une cessation de paiement à brève échéance, voire une mise en liquidation de la SEM, ce qui serait regrettable tant pour la collectivité que pour l'Office de Tourisme, actionnaire et partenaire.

Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer les inquiétudes croissantes concernant un possible conflit d'intérêts entre les fonctions exercées par Madame Juliette Martinez, à la

Chamonix S'engage !

fois présidente-directrice générale de la SAEML, adjointe déléguée à la culture et à l'animation, et actrice économique privée du secteur de la nuit chamoniarde.

Ce cumul de responsabilités dans des domaines connexes interroge quant au respect des principes de neutralité, d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêts prévus par le Code général des collectivités territoriales et par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

Certains habitants nous ont d'ailleurs fait savoir qu'ils envisageaient de saisir la Préfecture ou la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) sur ces questions.

Dans un contexte où la confiance des citoyens repose avant tout sur la clarté et la probité de la gestion publique, il serait souhaitable que des vérifications officielles et des clarifications publiques puissent être rapidement apportées.

En conséquence, nous sollicitons :

1. la communication à l'ensemble des Conseillers municipaux d'un état actualisé de la situation financière de la SEM Maison des Artistes,
2. la transmission des conventions, rapports d'activité et documents comptables récents,
3. et, le cas échéant, la mise en place d'un audit indépendant sur la gestion et la gouvernance de cette société.

Nous vous remercions par avance pour la transparence et la réactivité que vous apporterez à ce dossier majeur pour l'image et la crédibilité de notre collectivité.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.



François-Xavier LAFFIN
Conseiller municipal – Chamonix-Mont-Blanc
Conseiller communautaire – Vallée de Chamonix-Mont-Blanc